



DOSSIER INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

ÉDUCATEURS

AVIS FOOTCLUB



PAIEMENT



EQUIPEMENTS

☐ RENOUELEMENT☐ NOUVELLE ADHÉSION☐ Joueur☐ DIRIGEANT(E)☐ EDUCATEUR/ANIMATEUR☐ ARBITRE☐ M☐ F

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) le : Ville de Naissance : Dép :

Pays de Naissance : Nationalité :

ADRESSE :

Tel Domicile : Tel Portable Licencié(e) :

Adresse E-mail :

Personne à PRÉVENIR : (à noter par ordre d'importance)

1 - Nom et Prénom : 2 - Nom et Prénom :

Lien avec l'adhérent : Lien avec l'adhérent :

Tel Portable ou Fixe : Tel Portable ou Fixe :

PRIX DES LICENCES

CATÉGORIES	Prix
U6 - U7 M/F	145 €
U8 - U13 M/F	190 €
U14 - U18 M/F	200 €
SÉNIORS (M)	215 €
SÉNIORS (F)	200 €
Dirigeants/ Educateurs / Animateurs	50 € + Polo

*Inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement*Dégressivité en cas de fratrie : 1er enfant tarif standard, 2^{ème} enfant - 5%, 3^{ème} enfant -10%, et 4^{ème} enfant et plus -15% sur chaque licence.**DATE DE REMISE DU DOSSIER COMPLET :**

Un Dossier Complet, c'est :

Validation en ligne de la licence dématérialisée pour les joueurs déjà à l'ACA l'année précédente.

Demande de licence validée par le médecin pour tous nouveaux joueurs.

Dossier d'inscription dûment rempli et signé

Une pièce d'identité du joueur signée pour les nouveaux joueurs (CNI - livret de famille pour les mineurs - acte de naissance).

1 photo d'identité récente

Le bon de commande des équipements renseigné et signé

Règlement de la licence

RÈGLEMENT DES LICENCES

MONTANT LICENCE :**PACK MACRON COMPLEMENTAIRE :****TOTAL :**

ESPECES	CHQ. à l'ordre de l'ACA Football	ANCV/COUPON SPORT	BON CAF	CHQ DIFFERES

Possibilité de régler en 3 chèques (3 mois consécutifs).



L'engagement de l'Educateur à l'AC Amboise Football

En tant qu'adhérent, titre qui m'est accordé après règlement de ma cotisation et à quelque titre que ce soit, (joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres)

Charte de l'éducateur

En signant ma licence à l'AC Amboise Football, moi éducatrice, éducateur, je m'engage à :

- > Organiser et diriger les séances d'entraînements du groupe qui m'a été affecté
- > Participer à toutes les compétitions officielles ou amicales de mon équipe
- > Adopter, sur et hors des terrains, une conduite qui ne puisse porter atteinte aux intérêts de mon club, au renom de mon équipe et à l'image du football
- > Respecter et ne pas déroger, aux conventions conclues par mon club avec ses partenaires et fournisseurs
- > Prévenir mon directeur technique et ma dirigeante, dirigeant, responsable d'équipe dans le cas d'une indisponibilité.
- > Respecter les consignes administratives et sportives ainsi que les horaires de convocations aux entraînements et aux matchs
- > Etre responsable pendant la durée de présence des joueuses, joueurs (arrivée, temps d'entraînement, match et départ)
- > Respecter les affectations de terrains données par le responsable de la logistique
- > Porter la tenue fournie par le club pour me rendre aux matchs
- > Serrer la main des arbitres, délégués, éducatrices, éducateurs, dirigeantes, dirigeants et joueuses, joueurs à la fin de chaque match, et ce quel que soit les résultats de la rencontre
- > Adopter un comportement sportif à l'égard des joueuses, joueurs et des adversaires et accepter les décisions rendues par l'arbitre.
- > Etre un exemple pour mes joueuses, joueurs, par la maîtrise de soi, ma tenue, mon comportement, mon langage.
- > Informer, dans les meilleurs délais, le directeur sportif du club de tous les problèmes rencontrés
- > Ne pas critiquer les choix sportifs, techniques et organisationnels du club auprès des parents ou personnes extérieures au club
- > Respecter cette obligation de réserve tout en faisant part de mes interrogations à mes directeurs techniques et sportifs
- > Prendre la responsabilité de l'ensemble du matériel mis à ma disposition durant la saison et signaler toute disparition ou dysfonctionnement au responsable du matériel, L'utilisation des buts amovibles est autorisée uniquement sous la responsabilité d'un éducateur ou dirigeant habilité. Les buts doivent être obligatoirement fixés avant toute pratique. Il est strictement interdit de se suspendre aux montants ou aux filets.
- > Tout comportement anti sportif ou acte incivil sanctionné par les instances fera l'objet d'une étude par la commission de discipline de l'ACA et les frais engendrés pourront être refacturés au licencié.
- > Respecter les règles édictées par le club en matière de recrutement
- > Participer à toutes les réunions organisées par le Club (assemblées générales, réunions techniques et sportives, manifestations diverses).
- > Faire valider les thèmes de mes réunions avec les joueurs et leurs parents par le directeur sportif
- > En cas de non-respect des engagements, le club se réserve la possibilité d'appliquer des sanctions de suspension, financières et pouvant aller jusqu'à la rupture des accords et ou contrats.

Information sur le Don aux œuvres

« Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu ».

Article 200 du CGI précise (...Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons... au sens de l'article 4B...).

Il vous faut déclarer vos frais sur l'imprimé mis à disposition sur le site et remplir l'attestation Cerfa n° 11580*03 qui sera signée par le club. Date de remise au secrétariat du club : **Fin février 2027**.

Information sur le transport des adhérents

Les dirigeants du club, les autres bénévoles de l'association, les parents des mineurs adhérents utilisent très régulièrement leur véhicule personnel pour le compte de l'association en se déplaçant seuls ou en transportant d'autres adhérents.

Certains éléments sont incontournables :

- > Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule utilisé.
- > Le véhicule doit être en bon état et à jour des contrôles techniques le cas échéant.
- > Le conducteur ne doit pas être en état d'ébriété, ou dans un état qui le rend inapte à la conduite.
- > Le nombre autorisé de passagers transportés dans le véhicule doit être respecté.
- > Le respect des règles du code de la route s'impose.
- > Lors des pauses effectuées à l'occasion de grands déplacements, les personnes en charge de l'encadrement doivent être particulièrement vigilantes quant à la sécurité des personnes transportées, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs
- > ▶ A chaque retour le carnet de bord du véhicule doit être rempli. Signaler les dysfonctionnements éventuels du véhicule et le nettoyer.
- > **A minima, 3 transports devront être assurés par les joueurs ou leur responsable légal sur la saison- en cas d'impossibilité, une participation aux frais leur sera demandée**

Infraction routière : Extrait de la législation

Dans ce cadre, dans le Chapitre V : Disposition améliorant la répression de certaines infractions routières, et l'Article 34 ; il incombe désormais à l'employeur (ou association pour nous) de communiquer l'identité des salariés (ou dirigeants) commettant des infractions routières avec un véhicule d'entreprise (ou loué par nos soins).

En effet, le nouvel article L. 121-6 du Code de la route :

A défaut, l'employeur (l'Association) encourt l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe, soit 750€.

Cette mesure entrera en application au 1^{er} Janvier 2018.

A compter de cette date, nous transmettrons donc les coordonnées des conducteurs pour toute infraction routière entraînant potentiellement le retrait de points.

Droit à l'image



Le fait de contracter une licence à l'AC Amboise Football implique l'autorisation tacite des licenciés ou de leurs représentants légaux de publier leur(s) photo(s) sur le site internet du club ainsi que sur tout support de communication présentant les actions du club.

Toutefois, toute personne dont la photo apparaît sur ces supports bénéficie d'un droit de retrait à l'image. Pour exercer ce droit, il convient de nous adresser un e-mail en indiquant les références de la ou des photo(s) concernée(s).

Par mon engagement, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Lecture faite à Et accepté le : Signature

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom et prénom du licencié au club :

Année de naissance du licencié au club :

Intéressé par du bénévolat au club (si majeur) :

- Dirigeant d'équipe : OUI ☐ NON ☐
- Buvette équipe de jeune : OUI ☐ NON ☐
- Buvette/restauration R3 : OUI ☐ NON ☐
- Autre (précisez) : OUI ☐ NON ☐

Intéressé pour faire du mécénat pour l'AC Amboise Football : OUI ☐ NON ☐

Représentants légaux :

Nom et prénom du parent 1 (si mineur) :

E-mail du parent 1 : Téléphone du parent 1.....

Profession du parent 1 : Entreprise :

Intéressé par du bénévolat au club : OUI ☐ NON ☐

- Dirigeant d'équipe : OUI ☐ NON ☐
- Buvette équipe de jeune : OUI ☐ NON ☐
- Buvette/restauration R3 : OUI ☐ NON ☐
- Autre (précisez) : OUI ☐ NON ☐

Intéressé pour faire du mécénat pour l'AC Amboise Football : OUI ☐ NON ☐

Nom et prénom du parent 2 (si mineur) :

.....

E-mail du parent 2 : Téléphone du parent 2 :

Profession du parent 2 : Entreprise :

Intéressé par du bénévolat au club : OUI ☐ NON ☐

- Dirigeant d'équipe : OUI ☐ NON ☐
- Buvette équipe de jeune : OUI ☐ NON ☐
- Buvette/restauration N3 : OUI ☐ NON ☐
- Autre (précisez) : OUI ☐ NON ☐

Intéressé pour faire du mécénat pour l'AC Amboise Football : OUI ☐ NON ☐

Fait à, le

Signature

Comment votre cotisation annuelle est-elle utilisée



Une quote-part reversée à la
**Ligue de Football des Pays
de Loire** pour son
fonctionnement



La couverture des **frais
de déplacements** des
équipes



L'**achat de matériel**
d'entraînements et
de compétition



**Les défraiements des
éducateurs** (formés et diplômés)
qui accompagnent et encadrent
nos licenciés



L'équipement fourni
aux joueurs(ses) et
éducateurs(trices)